Le parcours du candidat VAE

L'accompagnement mis en œuvre par le CFPES/CEMEA IdF

DEME, DEES, DEASS, DEETS, CAFERUIS, CAFDES, DEIS

Vos interlocuteurs

Pédagogie et Accompagnement : Françoise BENARD
Mèl : fb@cfpes.com

Administration: Paula ESTIMA
Mél : vae@cfpes.com
Tél : 01 48 11 27 93
Fax : 01 48 11 27 97
CFPES CEMEA Idf
65, rue des Cités – 93306 Aubervilliers Cedex - www.cfpes.com

Préambule

La Loi de modernisation sociale du 17 Janvier 2002 (art.133 et 134) permet la validation des acquis de l'expérience en prenant en compte l'ensemble de l'expérience personnelle du candidat (activités salariée et bénévole). Différents textes postérieurs à cette Loi ont permis la mise en place progressive de la VAE pour tous les métiers du travail social.

L'accompagnement mis en place s'inscrit dans le projet du CFPES CEMEA Idf. En effet le CFPES mobilisé pour la promotion sociale a longtemps privilégié l'accueil d'étudiants ayant un parcours professionnel et faisant fonction d'éducateur (tradition du cours d'emploi), pour l'accès à la qualification et à la reconnaissance statutaire, matérielle et symbolique. Ainsi éducateurs sans titre, avec diplôme du social (DEAMP, CAFME, DEEJE…), diplômes étrangers, de l'enseignement professionnel ou supérieur sont passées par là.

L'importance accordée au travail de groupe et à l'engagement personnel de l'étudiant dans son cursus sont deux valeurs fortes sur lesquelles s'appuie également l'accompagnement VAE.

Nous accueillons tous les candidats qui souhaitent être accompagnés sous réserve qu'ils aient obtenu leur recevabilité auprès du rectorat de leur domicile ou de l'ASP/CNASEA (selon le diplôme) et qu'une prise en charge financière de cet accompagnement soit acceptée (cette question est étudiée, en préalable, avec le candidat par le secrétariat VAE).

Le candidat VAE potentiel est celui qui a construit au travers de son expérience professionnelle ou bénévole les compétences de l'éducateur spécialisé telles qu'elles sont déclinées dans le référentiel.

L'accompagnement VAE propose un travail de « retour sur parcours », de choix d'expériences, de situations, d'analyse de l'activité, puis de mise en forme de ce travail. Pour obtenir le diplôme, il ne suffit pas d'avoir des compétences, il faut aussi savoir les montrer. L'accompagnement VAE prépare à cette dimension du travail qu'est la rédaction du Livret 2 (épreuve de communication écrite) et à l'entretien avec le jury (épreuve de communication orale). S'il n'est pas une formation (puisqu'il ne s'agit pas d'apprendre au candidat, mais de l'aider à repérer, à analyser ce qu'il sait déjà), il n'est pas exclu, bien au contraire, qu'il ait des retombées formatives.

Le dispositif d'accompagnement du CFPES s'organise autour de quatre grandes phases :

- une phase d'accueil, de contractualisation,
- une phase d'élaboration d'une première trame possible du livret 2
- une phase d'accompagnement méthodologique
- une phase de préparation à l'entretien avec le jury

L'accompagnement se termine, après le jury de l'examen, lors d'un entretien où nous réfléchissons avec le candidat, en fonction de ses résultats, à la suite possible de son parcours. Le jury peut ne valider qu'une partie du diplôme. La question se pose alors au candidat de savoir comment valider le ou les domaines de compétences qui lui manquent (formation ou nouveau passage devant le jury VAE).

Le CFPES accueille des candidats post-vae pour des parcours modulaires et individualisés dans les formations qu'il dispense. Il s'engage auprès des candidats dans la construction d'un parcours de professionnalisation qui peut alterner des temps de formation et d'accompagnement vae, jusqu'à l'obtention de la certification visée. La question des financements possibles est bien sûr intégrée dans cette construction.

Par delà le dispositif d'accompagnement proprement dit, nous avons fait un certain nombre de choix, qui nous apparaissent nécessaires pour potentialiser le travail d'élaboration :

- les candidats VAE ont accès au centre de documentation. Ils peuvent consulter ou emprunter des ouvrages et solliciter les documentalistes. Ils peuvent également consulter des livrets 2 élaborés par des candidats précédemment accompagnés au CFPES, sous réserve de l'accord de ces derniers.
- Les candidats travaillent alternativement seuls et à plusieurs. Le questionnement ne vient pas seulement de l'accompagnateur, il vient aussi des pairs. Le groupe est encouragé à s'auto-accompagner. Il est possible, par exemple, sous réserve de l'accord des employeurs respectifs, qu'un candidat aille pour une « mise en situation professionnelle » sur le lieu de travail d'un autre candidat.
- Nous avons intégré dans notre dispositif d'accompagnement des anciens candidats VAE que nous avons accompagnés et qui sont désormais diplômés. Ils participent notamment à la préparation de l'oral.
- Nous travaillons avec une équipe d'accompagnateurs qui assurent l'accompagnement méthodologique. Des référents de chaque métier sont intégrés dans cette équipe.

TABLEAU DES EQUIVALENCES

- Si vous êtes titulaire du DEME (anciennement CAFME), vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une équivalence pour le DC1 du DEES.

- Si vous êtes titulaire d'un diplôme en travail social de niveau 3, vous pouvez bénéficier d'une équivalence des DC3 et 4 pour un autre diplôme de même niveau.
Par exemple, un éducateur titulaire du DEES a, de fait, une équivalence avec les DC3 et 4 du DEASS, du DEETS, du DEEJE…

- Si vous êtes titulaire du CAFERUIS, vous pouvez bénéficier d'une équivalence avec le DC3 du DEÏS, ou avec le DC4 du CAFDES.

Pour obtenir le livret 1 du DEME et du DEES

- Le demandeur envoie une lettre de motivation accompagnée d'un CV dans le Centre Académique de Validation des Acquis (appelés CAVA ou DAVA) de son lieu d'habitation :

Si vous habitez les départements du 78,91,92,95 :

ACADEMIE DE VERSAILLES
DAVA de Versailles
112-114 av. du général Leclerc
78220 VIROFLAY
Tél : 01 30 83 52 20
E-mail : dava@ac-versailles.fr

Si vous habitez à PARIS :

ACADEMIE DE PARIS
DAVA de Paris GIP FCIP
44 av. Alphonse Penaud
75020 Paris
Tél: 01 44 62 39 61 de 9h à 12h
E-mail : ce.dava@ac-paris.fr

Pour les autres départements veuillez contacter le Rectorat de votre lieu de résidence.

Si vous habitez les départements du 93, 94, 77:

ACADEMIE DE CRETEIL
CAVA de Créteil
12 Rue Georges Enesco
94025 Créteil
Tél : 01 57 02 67 50
E-mail : ca.cava@ac-creteil.fr

- Le Centre de Validation des Acquis accuse réception de la demande et convoque le demandeur à une réunion d'information spécifique.

- Le demandeur se rend à cette réunion d'information. Au terme de celle-ci, s'il souhaite s'engager dans la démarche, il lui est remis le Livret1 ou « Livret de recevabilité de la demande ».

- Le CAVA envoie en retour au demandeur **un avis de recevabilité**, le Livret 2 ou « Livret de présentation des acquis de l'expérience » sera joint à l'envoi. Le courrier précisera aussi à quelle échéance et où le Livret 2 doit être renvoyé en vue d'une présentation à un prochain jury (en cas de non recevabilité, il appartient au demandeur de satisfaire aux conditions requises ultérieurement).

Pour obtenir le livret 1 du DEASS, CAFERUIS, DEÏS et tout diplôme en travail social dont le certificateur est le ministère des affaires sociales

Le candidat doit appeler l'ASP/CNASEA au 0810 017 710. Il reçoit le livret 1 (livret de recevabilité de la demande) qu'il doit renseigner en joignant les pièces justificatives demandées.

Ce livret peut aussi être téléchargé sur : www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

Le candidat renvoie le livret 1 à l'ASP à Limoges qui, si les conditions sont remplies, lui retourne un avis de recevabilité avec le livret 2 (livret de présentation des acquis de l'expérience) et lui indique les dates des prochains jurys.

Pour obtenir le livret 1 du CAFDES

Le candidat doit se mettre en lien avec :

EHESP (Ecole des hautes études de la santé publique)
Secrétariat VAE
Avenue du Professeur Léon Bernard
CS 74312
35043 Rennes Cedex

Téléphone : 02 99 02 27 00 ou 02 99 02 27 01
L'EHESP attribue la recevabilité et transmet au candidat le livret 2 en même temps que les dates des jurys.

Après avoir obtenu le Livret 2

Pour se faire accompagner le candidat peut :

- ***faire la demande d'un Congé VAE 24 heures*** :

Pour demander un Congé VAE 24h, vous devez être salarié, cette demande d'absence sur le temps de travail vous permettra de réaliser votre VAE dans de bonnes conditions (nous contacter pour les modalités administratives). Vous demandez un dossier Congé VAE à votre OPCA (Unifaf, Uniformation, Fongecif, ANFH, Habitat Formation, EPE, ...). Vous le remplissez et le faîtes remplir par l'employeur et le pôle ressources (centre de formation que vous aurez choisi pour votre accompagnement) avant de le retourner à l'OPCA.

- soit le Plan de Formation de l'employeur (PAUF) :

Il vous faut demander un devis au centre de formation qui est à remettre à l'employeur. Si l'employeur accepte ce devis, alors le centre édite les conventions, qui devront être signées par le salarié, l'employeur et le centre de formation.

- chéquier VAE : de 18 à 25 heures d'accompagnement :

Le chéquier VAE d'un montant de 700 à 990 € est réservé aux demandeurs d'emploi. Ce dispositif est financé par la Région île de France. Le candidat doit en faire la demande auprès de son conseiller Pôle Emploi.

- ***financement personnel :***

Nous consulter. Vous pourrez bénéficier d'un paiement en plusieurs fois.

L'accompagnement proposé au CFPES

Ce découpage est le même dans tous les dispositifs d'accompagnement. Seul le nombre d'heures diffère.

Phase 1

Cette phase est une phase d'accueil, de contractualisation, d'appropriation du référentiel.

Phase 2

Élaboration d'une première trame possible du livret 2 et analyse globale.

Phase 3

Cette phase est consacrée à l'accompagnement méthodologique. Elle alterne les séquences en individuel centrées sur l'écrit du candidat et les séquences collectives qui permettent l'élaboration en groupe, le croisement des regards et des expériences. L'analyse de l'activité et la rédaction du livret 2 ne sont pas dissociées.

Phase 4

Cette phase permet la préparation de l'oral. Elle est construite comme les précédentes sur une alternance de travail en petit groupe et en individuel. Elle se met en place avec une équipe plus large incluant des anciens candidats vae désormais diplômés.

L'accompagnement se termine par un bilan d'une heure permettant d'envisager les modalités de formation complémentaire ou de nouvel accompagnement, en cas de validation partielle.

	SEQUENCES D'ACCOMPAGNEMENT
Phase 1	Positionnement
	Appropriation du référentiel et livret 2
Phase 2	Choix expériences et situations de travail
	Analyse Globale
Phase 3	Atelier individualisé
	Accompagnement individuel
	Atelier individualisé
	Accompagnement individuel
	Finalisation Livret 2
Phase 4	Prépa Jury Blanc
	Jury Blanc
	Retour sur Jury Blanc
	Entretien Post Jury